

Domaine Santé

Filière Soins Infirmiers

Qualité des Soins et Sécurité des patients 3

1. Caractéristiques du module

Code : S.SI.371.2001.F.24 Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2025-2026 Année d'études : ☐ 1^{ère} ☒ 2^{ème} ☐ 3^{ème} Crédits ECTS : 3

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module à option obligatoire ☐ Module facultatif

☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Module sur 2 semestres

☒ Semestre d'automne ☐ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

Répartition des heures selon la planification de cours

2. Pré-requis

☐ Avoir validé le/les modules : ☐ Avoir suivi le/les modules : ☒ Pas de prérequis ☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*. KFG- CSS.
https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).

Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Apprentissages critiques

Axe 3 : Collaboration et coordination des soins intra et interprofessionnelles

- **Rôle de collaborateur (3a) :** Contribuer à la prise de décision partagée et aux actions concertées des équipes intra-professionnelles et interprofessionnelles, dans une perspective de coordination des soins, en collaboration avec la patientèle/clientèle, dans toutes les situations de soins.
 - Niveau intermédiaire : Participer à la prise de décision et aux actions concertées des équipes, intra et interprofessionnelles, en collaboration avec la patientèle/clientèle.
- **Rôle de communicateur (3b) :** Communiquer, oralement et par écrit, de manière adaptée et efficace avec les patient-es/client-es, les proches et les professionnel-les, afin de faciliter les relations et d'assurer le suivi des soins, dans toutes les situations cliniques.
 - Niveau intermédiaire : Communiquer, oralement et par écrit, en utilisant les outils de communication professionnelle, avec les patients/clients, les proches et les professionnels afin d'assurer le suivi des soins dans différentes situations.

Axe 4 : Leadership, promotion de la qualité des soins et de la sécurité des patients

- **Rôle de leader :** Exercer un leadership clinique visant à influencer la pratique professionnelle et à assurer la qualité des soins, ainsi que la sécurité des patients, dans le respect des normes professionnelles.
 - Niveau intermédiaire : Argumenter ses interventions et ses projets en mobilisant des connaissances disciplinaires et interdisciplinaires.

Compétences visées

Le pronom "elles" utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor.

Rôle d'expert-e

- **A1** : Elles assument la responsabilité des prestations de soins infirmiers préventifs, thérapeutiques, de réadaptation, palliatifs, en phase terminale et en promotion de la santé durant toutes les étapes de la démarche de soins. Elles interviennent à toutes les périodes de la vie et à tous les âges et assurent, à chaque instant, la sécurité des patients/clients et la dignité de la personne.
- **A2** : Elles assurent la continuité et la qualité des soins des patients/clients dans des équipes intra et interprofessionnelles.
- **A3** : Elles soutiennent l'autogestion des patients/clients en fonction de leurs besoins respectifs. Elles les conseillent et les accompagnent dans la promotion de la santé et la prévention ainsi que dans l'autogestion de leur maladie et de ses traitements, en se basant sur les connaissances scientifiques actuelles et en respectant les principes éthiques de la profession.
- **A5** : Elles appliquent, de leur propre responsabilité, des mesures d'urgence dans les situations de crise et de catastrophe.
- **A6** : Elles créent une relation de confiance avec les patients/clients et adoptent avec discernement, durant toutes les étapes de la démarche de soins, une attitude empathique, bienveillante, non jugeante et adaptée à leurs besoins.

Rôle de communicateur-trice

- **B1** : Elles créent, par leur communication adaptée à la situation et aux destinataires, une relation de confiance professionnelle et partenariale avec les patients/ clients.
- **B2** : Elles contribuent, dans l'équipe intra ou interprofessionnelle, au développement d'une compréhension commune des situations de soins, reconnaissent, de façon précoce, les risques de conflit et aident à leur résolution.
- **B3** : Elles garantissent une documentation complète et systématique de la démarche de soins en assurant la sécurité des patients/clients et la continuité des soins, tout en respectant les dispositions légales sur la transmission des informations écrites
- **B4** : Elles communiquent (oralement et par écrit) de manière adaptée et professionnelle, avec les patients/clients et l'ensemble des intervenants et spécialistes concernés.

Rôle de collaborateur-trice :

- **C1** : Elles s'engagent et co-construisent, dans le cadre de projets de soins interdisciplinaires et interprofessionnels, à promouvoir et dispenser des soins infirmiers de qualité. Elles veillent au respect des principes éthiques infirmiers et au respect des autres professions de la santé.
- **C2** : Elles prennent la responsabilité de la coordination des soins. Elles accompagnent, soutiennent et guident, le cas échéant, les autres membres de l'équipe intraprofessionnelle.
- **C3** : Elles participent à la prise de décision dans les équipes intra- et interprofessionnelles en soutenant le point de vue des patients/clients et en adéquation avec le cadre législatif et l'éthique professionnelle.
- **C4** : Elles mobilisent leurs compétences professionnelles au service de la mise en œuvre du projet de soins en collaboration avec les différents acteurs du système de santé et les patients/clients

Rôle de leader

- **D1** : Elles sont responsables des démarches de soins dans le cadre des dispositions institutionnelles et légales
- **D2** : Elles participent à l'évaluation systématique des prestations de soins et des normes de qualité des soins, sur la base des connaissances scientifiques actuelles, et elles identifient les besoins en termes d'innovations et d'améliorations.
- **D3** : Elles utilisent, de manière judicieuse, les technologies, les outils ainsi que les démarches qualité et évaluent, de manière critique, leurs avantages et risques concernant la sécurité des patients/clients, la qualité des soins et la protection des données.
- **D4** : Elles dirigent leurs collaborateurs en tenant compte des principes en matière de délégation et évaluent de manière continue leur comportement de leader.

Rôle de promoteur-trice de la santé

- **E1** : Elles s'engagent pour la santé et la qualité de vie des patients/clients et à la défense de leurs droits et de leurs intérêts. Elles tiennent compte des aspects éthiques, légaux, politiques et économiques dans le domaine des soins.
- **E2** : Elles orientent les individus et les groupes vers les soins de santé et les conseillent sur leur utilisation. A cet effet, elles utilisent des principes et des savoirs infirmiers et interprofessionnels.

Rôle d'apprenant et de formateur-trice

- **F1** : Elles approfondissent leurs compétences professionnelles grâce à la formation continue et soutiennent le développement des compétences de leurs pairs. Elles contribuent à la formation des étudiants.
- **F3** : Elles améliorent constamment leur pratique professionnelle par une pratique réflexive et utilisent le savoir expérientiel des patients et des collègues comme opportunité d'apprentissage.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus**Axe 3 :****Axe 4 :**

- Leadership clinique infirmier au sein de l'équipe intraprofessionnelle
- Délégation infirmière
- Partenariat patient Démarche de soins
- Raisonnement clinique
- Aspects législatifs des transmissions
- Gestion de conflit
- Outils TeamSTEPPS, technique de communication
- Planification- priorisation des soins
- Diagnostics infirmiers (Nanda, NIC NOC)
- Intégration des savoirs dans une pratique simulée

Formes d'enseignement et d'apprentissage

Cours magistraux, cours e-learning Moodle HES-SO, lectures (articles scientifiques, chapitres de livres, ressources institutionnelles, etc.), activités d'évaluation formative (quizz en ligne, évaluation par les pairs et les formateurs, etc.), activités pédagogiques préparatoires aux enseignements du module, activités de pratique simulée multi patient évolutive.

Exigences de fréquentation :

La présence est obligatoire. Un taux d'absence supérieur à 20% entraîne la non-obtention des crédits.

5. Modalités d'évaluation et de validation

Initial

L'évaluation du module repose sur :

- a. Deux évaluations continues individuelles (coefficient 1).
- b. Un examen écrit sur table en groupe (coefficient 2)

Période : semaine 7

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes obtenues aux points (A) et (B) ci-dessus, en tenant compte des coefficients indiqués.

Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

Remédiation☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module☐ Pas de remédiation

Modalités : examen écrit individuel portant sur les lacunes sera réalisé
Période : semaines 27-28

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.
En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable local-e de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

6. Bibliographie principale

- Alligood, M. (2021). *Nursing theorists and their work* (10^e éd.). Elsevier, Inc.
- Bernard, F. (2021). *L'approche pédagogique par les compétences : Pour un apprentissage 5 fois plus efficace !* Afnor.
- Brunner, L. S., & Suddarth, D. S. (2015a). *Soins infirmiers en médecine et en chirurgie 2 : Fonctions respiratoire, cardiovasculaire et hématologique* (Vol. 2). De Boeck.
- Brunner, L. S., & Suddarth, D. S. (2015b). *Soins infirmiers en médecine et en chirurgie 3 : Fonctions digestive, métabolique et endocrinienne* (Vol. 3). De Boeck.
- Brunner, L. S., & Suddarth, D. S. (avec Smeltzer, S. C. O., Bare, B., Longpré, S., & Pilote, B.). (2011). *Soins infirmiers médecine et chirurgie. 1, Généralités* (5e édition). De Boeck.
- Dabron, M. (2011). *Raisonnement et démarche clinique infirmière : Enseignement et apprentissage*. De Boeck Estem.
- Fondements généraux (5e édition. Édition française) (avec Potter, P. A., Perry, A. G., Stockert, P. A., Hall, A., Dallaire, C., Doré, M., Hogue, B., Gousse, H., & Lavertu, É.). (2022). Chenelière éducation.
- Garcia Lindon, K., Vidal-Fraisse, L., & Moncet, M.C. (2015). *Diplôme d'État infirmier—UE 3.1, 3.2 et 3.3 Démarche clinique infirmière. Projet de soins. Organisation du travail : Semestres 1, 2, 3 et 5*. Vuibert.
- Lamblard, C., Garcia, K., & Vidal, L. (avec Moncet, M.-C.). (2015). *Démarche clinique infirmière, projet de soins infirmiers, organisation du travail : Unités d'enseignement 3.1, 3.2 et 3.3*. Vuibert.
- MARTIN, L. (2023). *LE RAISONNEMENT CLINIQUE INFIRMIER : Guide méthodologique*. ELSEVIER-MASSON.
- Silverthorn, D. U. (2018). *Physiologie humaine : Une approche intégrée* (J. F. Brun, Trad.). Pearson.

7. Responsable(s) de module

Responsable(s) : François Vuilleumier et Anne Marty

Descriptif validé le 25 Septembre 2025 par

Walter Zecca
Co-responsable de la filière